

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

STABILISATION DU TALUS DE LA RIVIÈRE YAMASKA SUR LE RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE SUD À SAINT-CÉSAIRE AO / 2018-02-047A

La Ville de Saint-Césaire demande des soumissions pour des travaux de stabilisation de talus suite à des glissements de terrain qui se sont produits face au 177, rang du Haut-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire. Les travaux consistent sommairement à l'excavation des sols dans la rivière, l'enrochement et la végétalisation du talus ainsi que la réfection de la chaussée du rang du Haut-de-la-Rivière Sud aux endroits du glissement, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique et la Direction de la géotechnique et de la géologie (DGG) du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Les documents de soumissions peuvent être obtenus, à compter du 1^{er} novembre 2018, en s'adressant au Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO): www.seao.com ou en communiquant avec un de ses représentants au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600. Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SÉAO. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'appel d'offres.

Toute soumission doit être présentée en deux (2) exemplaires clairement identifiés : ORIGINAL et COPIE, le tout inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention « **AO / 2018-02-047A – Stabilisation du talus de la rivière Yamaska sur le rang du Haut-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire** » et adressée au service du Greffe, Ville de Saint-Césaire, 1111 avenue Saint-Paul à Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0.

Toute soumission doit être déposée physiquement au service du Greffe de la Ville de Saint-Césaire, à l'adresse mentionnée précédemment, **avant 10 h 00, heure de l'Hôtel de Ville, le jeudi 22 novembre 2018**. Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même lieu et au même jour, à compter de 10 h 00, heure de l'Hôtel de Ville. Toute soumission reçue après la date ou l'heure indiquée sera refusée.

Pour obtenir tout renseignement technique relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit **obligatoirement communiquer par courriel** avec M^{me} Dominique Arpin, chef d'équipe au service des Travaux publics de la Ville de Saint-Césaire : dominique.arpin@ville.saint-cesaire.qc.ca et il doit faire de même pour obtenir un rendez-vous s'il désire faire une visite du site des travaux. Pour obtenir tout renseignement d'ordre administratif relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit **obligatoirement communiquer par courriel** à l'adresse suivante: service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca .

Le projet qui fait l'objet du présent appel d'offres doit être conforme à tous les codes, lois et règlements applicables.

La réalisation des travaux est conditionnelle à l'obtention des autorisations du MDDELCC, du MFFP, de la CPTAQ et du MPO ainsi qu'à l'approbation du règlement d'emprunt.

La Ville de Saint-Césaire s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Elle n'assume aucune obligation, ni frais d'aucune sorte, envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Césaire, le 31 octobre 2018.

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et greffière